



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### SÉANCE DU 20 JUIN 2024

Réf : CCAS24\_45

Effectif légal : 13

Effectif réel : 12

Présents : 8

Pouvoir : 1

Absents: 3

Date de la convocation : 14 juin 2024

**PRÉSENTS** : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAULT, Bruno MASSONNEAU, Didier RENAUD, Martine BOURGES.

**POUVOIR** : Corinne JARASSIER représentée par D CHALLOT

**ABSENTS** : Caroline DELPHIN, Roselyne NAVEAU, Vincent BAUDOUX

### DÉLIBÉRATION N°45

**RAPPORTEUR** : Christian MICHAUD

### OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE POUR L'ACHAT D'UNE VITRINE FROID NEGATIF ET D'UNE VITRINE FROID POSITIF

Il est rappelé aux membres du CCAS que le nombre de bénéficiaires accueillis à la distribution alimentaire ne cesse d'augmenter. Les frigos et congélateurs domestiques utilisés jusqu'à présent ne permettent plus de stocker l'ensemble des denrées alimentaires reçues de la banque alimentaire.

**L'acquisition d'une vitrine froid négatif et d'une vitrine froid positif permettrait d'une part un stockage plus important des produits frais dans le respect des normes d'hygiène, et d'autre part de donner une meilleure visibilité aux produits grâce à la transparence des portes.**

Les vitrines en froid positif et négatif faiblement consommatrices en énergie pourront ensuite être utilisées dans la salle de vente de la future épicerie sociale portée par le CCAS de Naintré.

**Une demande exceptionnelle d'aide logement-insertion sociale-aide alimentaire peut être formulée auprès Département de la Vienne .**

Le plan de financement pour l'achat de ces vitrines est le suivant :

MONTANTS HT				
	Dépenses		Recettes	
Achats matériels frigorifique	5 558,00 €	ANDES (financement d'ouverture épicerie sociale)	2 000,00 €	31%
Frais d'installation	900,00 €	Conseil Départemental 86	2 152,67 €	33%
		autofinancement	2 305,33 €	36%
<b>TOTAL HT</b>	<b>6 458,00 €</b>		<b>6 458,00 €</b>	

Il est donc proposé aux membres du CCAS d'approuver l'acquisition de deux vitrines frigorifiques et de solliciter une demande d'aide exceptionnelle auprès du Département de la Vienne conformément au plan du financement ci-dessus.

**CONSIDERANT** la nécessité d'achete de nouveaux équipements frigorifiques,

Après en avoir délibéré le CCAS :

- **approuve** l'achat de vitrines frigorifiques,
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Président de déposer la demande de subvention ;
- **charge** M. le Président des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

27 JUIN 2024

